



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU JURA

Association loi 1901
Siège social : 20 C Montée Gauthier Villars
39000 LONS LE SAUNIER

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU JURA

Association loi 1901
Siège social : 20 C Montée Gauthier Villars
39000 LONS LE SAUNIER

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Jura relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 175 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 183 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 177 sur 192 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et



notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 28 novembre 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU JURA

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	28 374	28 370
Terrains					Report à nouveau	601 817	600 779
Constructions					Résultat de l'association	-38 961	-9 765
Installations et matériels d'activités	2 119	2 119			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	5 356	5 356		33	Total	591 230	619 383
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières	15		15	15	Provisions pour risques		
Total	7 490	7 475	15	48	Provisions pour charges	7 531	6 844
					Total	7 531	6 844
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 121		1 121	824	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	715		715	2 096	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE					Fournisseurs	4 404	3 496
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 264		2 264	12 660	Dettes fiscales et sociales	2 058	3 932
Trésorerie	605 854		605 854	633 073	Comptes courants OCCE	1 778	8 034
Charges constatées d'avance	1 295		1 295	1 184	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	2 381	4 429
Total	611 249		611 249	649 836	Produits constatés d'avance	1 883	3 767
					Total	12 504	23 657
TOTAL	618 739	7 475	611 264	649 884	TOTAL	611 264	649 884

OCCE DU JURA

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	278 136	286 407
Ventes de produits	404 411	377 825
Prestations de service et animations	242 835	294 446
Subventions d'exploitation	313 518	372 227
Dons et Mécénat	2 359	
Contributions financières	3 164	
Autres produits divers de gestion courante	148 879	173 123
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	1 393 303	1 504 028
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	236 293	233 704
Variation des stocks de fournitures à céder	-297	709
Achats de fournitures administratives	259	292
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	1 069 004	1 132 623
Aides financières		418
Impôts et taxes	272	270
Salaires	19 295	20 900
Charges sociales	5 589	8 111
Autres charges	100 485	124 731
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	11 114	11 961
Dotations aux provisions	687	961
Reports en fonds dédiés		
Total	1 442 702	1 534 679
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-49 399	-30 651
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	2 138	17 258
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	2 138	17 258
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	2 138	17 258
RESULTAT COURANT (I + II)	-47 261	-13 393
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	45 515	78 804
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	45 515	78 804
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	37 215	75 177
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	37 215	75 177
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	8 300	3 628
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-38 961	-9 765
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	40 926	91 053
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	40 926	91 053

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DU JURA

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	611 263,91 €	649 883,86 €
Résultat de l'exercice :	-38 960,84 €	-9 765,34 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	183	192
dont coopératives et foyers agrégés :	175	177
dont coopératives et foyers non agrégés :	8	15
Nombre de coopérateurs :	16 688	16 910
Heures de bénévolat du siège départemental	600	600
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	836	2 711
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	2 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 28,50 € (a)	40 926 €	91 053 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 43 663 € soit environ 3,11% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU JURA

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-38 960,84	}	dont -2 527,80 pour le siège départemental dont -36 433,04 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	2 264,20	}	dont 2 264,20 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	2 380,90	}	dont 2 380,90 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	605 854,34	}	dont 40 470,78 pour le siège départemental dont 565 383,56 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 230,76 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	11 113,65	}	dont 33,27 pour le siège correspondant aux amortissements dont 11 080,38 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			63,32 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 440 955,52	}	dont 75 542,90 pour le siège départemental dont 1 365 412,62 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 802,36 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 479 916,36	}	dont 78 070,70 pour le siège départemental dont 1 401 845,66 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			8 010,55 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			-208,19 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	175	181
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	96%	94%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	171	163
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	177	186
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	6	3
Participants aux séances de formation (estimation)	20	18

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU JURA

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	28 374	28 370
Terrains					Résultat du siege de l'association	-2 528	4
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	2 119	2 119			Total	25 846	28 374
Autres immobilisations corporelles	5 356	5 356		33	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	15		15	15	Provisions pour charges	7 531	6 844
Total	7 490	7 475	15	48	Total	7 531	6 844
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 121		1 121	824	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	715		715	2 096	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE					Fournisseurs	4 404	3 496
Autres créances	2 264		2 264	10 319	Dettes fiscales et sociales	2 058	3 932
Trésorerie	40 471		40 471	44 404	Comptes courants OCCE	1 778	8 034
Charges constatées d'avance	1 295		1 295	1 184	Autres dettes	2 381	4 429
Total	45 865		45 865	58 826	Produits constatés d'avance	1 883	3 767
TOTAL	53 355	7 475	45 880	58 875	Total	12 504	23 657
					TOTAL	45 880	58 875

OCCE DU JURA

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	39 362	38 918
Ventes de produits	13 552	10 742
Prestations de service et animations	14 083	14 103
Subventions d'exploitation		1 418
Dons et Mécénat	2 359	
Contributions financières	3 164	
Autres produits divers de gestion courante	1 554	4 429
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	74 074	69 610
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	7 737	5 402
Variation des stocks de fournitures à céder	-297	709
Achats de fournitures administratives	259	292
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	43 773	43 403
Aides financières		418
Impôts et taxes	272	270
Salaires	19 295	20 900
Charges sociales	5 589	8 111
Autres charges		
Dotations aux amortissements et dépréciations	33	152
Dotations aux provisions	687	961
Reports en fonds dédiés		
Total	77 349	80 616
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-3 275	-11 007
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	1 273	1 086
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 273	1 086
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 273	1 086
RESULTAT COURANT (I + II)	-2 002	-9 920
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	196	9 928
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	196	9 928
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	722	4
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	722	4
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-525	9 924
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-2 528	4
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	16 500	16 500
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	16 500	16 500

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un déficit de 2 527.80 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	3 792,17		1 673,13	2 119,04
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	7 139,53		1 893,50	5 246,03
Mobilier de bureau	109,99			109,99
Immobilisations en cours				
Total	11 041,69		3 566,63	7 475,06

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Indiquer les différentes acquisitions, cessions et mises au rebut de l'exercice

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	3 792,17		1 673,13	2 119,04
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	7 106,26	33,27	1 893,50	5 246,03
Mobilier de bureau	20%	109,99			109,99
Total		11 008,42	33,27	3 566,63	7 475,06

2. Immobilisations financières

Parts sociales 15.00

3. Stocks

Agendas et guides du maitre 1 120.80

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	715,07		715,07
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	715,07		715,07

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Créance sociale	34.20
Aide à recevoir de la fédération	2 230.00
	2 264.20

7. Trésorerie

Crédit Mutuel	3 446.63
Crédit Mutuel compte forum	2 380.90
CCP	1 066.61
Livret A	32 555.26
Intérêts courus à recevoir	840.96
Caisse	180.42
	40 470.78

8. Charges constatées d'avance

Abonnement A&E	282.00
Calendriers 2020	1 012.50
	1 294.50

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	6 843,76	687,07		7 530,83
Provisions pour charges	6 843,76	687,07		7 530,83
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	6 843,76	687,07		7 530,83

Dotations / reprises d'exploitation	687,07
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	687,07

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____
Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs	483.30
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>3 920.50</u>
	4 403.80

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	967.85
Urssaf	483.43
Retraite complémentaire	270.22
Prévoyance	55.84
Mutuelle	67.20
Uniformation	179.29
PAS	<u>34.20</u>
	2058.03

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Fédération Nationale	1 177.50
----------------------	----------

8. Autres dettes

Gestion forum	2 380.90
---------------	----------

9. Produits constatés d'avance

GRENKE reprise copieur	1 883.28
------------------------	----------

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	16 688	16 910
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,24 €	1,21 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	39 216,80	38 893,00
Cotisations versées à la Fédération	18 523,68	18 431,90
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	18 523,68	18 431,90

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental	-	1 451,00
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	-	1 451,00
Dont versées aux coopératives		451,00

3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE :	
- Emploi	0.00
- Autres aides	<u>3 164.30</u>
	3 164.30

4. Produits exceptionnels

Fermetures coops	166.38
Autres	<u>29.99</u>
	196.37

5. Charges exceptionnelles

Charges except sur exo antérieur	720.24
Régul diverses	<u>1.52</u>
	721.76

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 1 545.00 €. Echéance du contrat : 05/2023) 6183.00

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 600 heures de travail valorisées à 17 100 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 28,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Crédit Mutuel Enseignant :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Mutuel Enseignant. Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	88	82
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	276 871.87	242 478.12
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	854.35	746.59
Montant des impôts dus par l'AD		
Montant des intérêts acquis nets après impôts	854.35	746.59
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%